



Sierra Leone

Accord ratifié: **Oui**

Date de ratification: **2017-05-05**

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2018	Oui
A - 0.8%	B - 19.7%	C - 79.4%	Not yet notified - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Catégorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates définitives de la Catégorie B			Prorogation accordée jusqu'au 31 mai 2021	Oui
Notification des dates indicatives de la Catégorie C			22 février 2021	Oui
Notification des dates définitives de la Catégorie C			22 août 2022	Oui
Notification des besoins d'assistance technique			22 février 2019	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2021	Oui
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2022	Oui

Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2024	Non
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2027	Non
Notified Art. 10.6.2	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2020	Non
Notified Art. 12.2	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2023	Non

Renseignements sur l'assistance

Notified Art. 22.3	Non
--------------------	-----

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 30 novembre 2024
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 30 novembre 2024
1.3	Points d'information	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 30 novembre 2024
1.4	Notification	B	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2023
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2024
2.2	Consultations	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2024
3	Décisions anticipées	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2024
4	Procédures de recours ou de réexamen	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2024
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2024
5.2	Rétention	B	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2020
5.3	Procédures d'essai	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2023
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2025
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2025
6.3	Disciplines en matière de pénalités	B	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2020
7.1	Prétraitement avant arrivée	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2025
7.2	Païement par voie électronique	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2027
7.3	Séparation de la mainlevée	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2023
7.4	Gestion des risques	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2024

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.5	Contrôle après dédouanement	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2024
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2023
7.7	Opérateurs agréés	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2025
7.8	Envois accélérés	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2023
7.9	Marchandises périssable	B	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2023
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2025
9	Mouvement des marchandises	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2023
10.1	Formalités	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2024
10.2	Acceptation de copies	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2025
10.3	Utilisation des normes internationales	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2025
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2027
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2018
10.6	Recours aux courtiers en douane	B	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2020
10.7	Procédures communes à la frontière	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2024
10.8	Marchandises refusées	B	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 30 mars 2023
10.9	Admission temporaire de marchandises	B	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2023
11	Transit	B	au plus tard le 31 décembre 2019	au plus tard le 31 décembre 2024
12	Coopération Douanière	C	au plus tard le 31 décembre 2022	au plus tard le 31 décembre 2023

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/W/92	2023-07-05	The role of technology transfer in building resilience: Trade Facilitation
G/TFA/N/SLE/1/Add.3	2022-08-19	Category C notification - Addendum 3
G/TFA/N/SLE/1/Add.4	2022-08-19	Extension of implementation dates
G/TFA/N/SLE/2	2022-08-19	Arrangements and progress in the provision of technical assistance
G/TFA/N/SLE/1/Add.2	2021-02-18	Category B notification - Addendum 2
G/TFA/N/SLE/1/Add.1	2020-02-21	Category B notification - Addendum - Extension of time request to notify Cat. B definitive dates
G/TFA/N/SLE/1	2018-02-06	Categories A, B & C notification

1.1 Publication



1.1.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h), (i), (j) **Date indicative de mise en oeuvre**
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
30 novembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance pour procéder à une évaluation et pour clarifier, au besoin, la législation et/ou les mesures formelles, afin que toutes les autorités présentes aux frontières soient obligées de publier les règles, procédures et autres renseignements pertinents.
- Assistance pour procéder à une évaluation des besoins en matière d'information, en particulier ceux des PME locales, et pour identifier les formes de communication appropriées et efficaces pour la diffusion des renseignements des types décrits dans la disposition de l'AFE dans le contexte de la Sierra Leone.
- Assistance pour définir les responsabilités et pour établir les mesures administratives et opérationnelles appropriées au sein de chacune des autorités désignées présentes aux frontières afin de faire en sorte que les renseignements spécifiés dans la disposition de l'AFE soient préparés, publiés et mis à jour rapidement.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins, Procédures institutionnelles*

1.2.1 (a), (b), (c)
1.2.2
1.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
30 novembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la mise en oeuvre d'un portail national sur le commerce.
- Assistance pour l'établissement du portail sur le commerce (y compris en ce qui concerne le fondement juridique, la structure organisationnelle, les procédures de coordination et de maintien des renseignements à jour et la formation).
- Assistance pour l'achat de l'équipement informatique et du matériel de bureau nécessaires au fonctionnement du portail national sur le commerce.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et equipment, Diagnostic et evaluation des besoins*

1.3.1
1.3.2
1.3.3
1.3.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
30 novembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance concernant les compétences politiques et techniques relatives à la conception et à la mise en place d'un point national d'information sur le commerce.
- Assistance pour l'élaboration d'un plan de mise en place du point d'information.
- Assistance pour dispenser la formation concernant l'administration et le fonctionnement du point d'information.
- Assistance pour l'achat de l'équipement informatique et du matériel de bureau nécessaires au fonctionnement du point d'information sur le commerce.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Ressources humaines et formation*

2.1.1
2.1.2
2.1.3

Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2022	31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Soutien technique à la mise en œuvre des procédures de consultation des autorités présentes aux frontières, y compris une assistance pour l'élaboration de lignes directrices et la formation.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

2.2	Date indicative de mise en oeuvre 31 décembre 2022	Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2024
-----	--	--

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Compétences techniques concernant les mécanismes de consultation efficaces et les meilleures pratiques.
- Formation des secteurs privé et public à des méthodes et des pratiques de consultation efficaces.

Étiquettes: *Ressources humaines et formation*

3.1	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
3.2 (a), (b)	31 décembre 2022	31 décembre 2024
3.3		
3.4		
3.5		
3.6 (a), (b), (c)		
3.7	Assistance requise pour la mise en oeuvre	
3.8		
3.9 (a) (i), (ii), (i), (ii), (iii), (iv), (c), (d)	- Assistance pour évaluer et clarifier, selon les besoins, la législation, la réglementation et/ou les mesures formelles de manière à ce que les douanes soient habilitées à rendre des décisions anticipées et disposent de politiques et de procédures à cet effet, conformément à l'article 3 de l'AFE de l'OMC. - Aide pour fournir une assistance en matière de renforcement des capacités en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de formation à l'intention des fonctionnaires des douanes aux fins de l'élaboration et de l'exécution des "décisions anticipées", ainsi qu'une formation supplémentaire en matière de classification tarifaire, de règles d'origine et d'évaluation en douane pour soutenir cette nouvelle fonction. - Assistance pour établir des contacts avec les parties prenantes et élaborer un programme de sensibilisation du public afin d'informer les négociants sur le service relatif aux décisions anticipées et sur la manière de présenter les demandes, les formulaires et les renseignements requis, ainsi que d'encourager l'adoption de cette mesure de facilitation des échanges. Étiquettes: <i>Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Sensibilisation</i>	

4.1 (a), (b)

4.2

4.3

4.4 (a), (b), paragraph

4.5

4.6

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance pour évaluer et clarifier, selon les besoins, la législation, la réglementation et/ou les mesures formelles afin que les procédures de recours en douane soient suffisantes pour satisfaire aux prescriptions de l'article 4 de l'AFE de l'OMC.
- Aide pour fournir une assistance en matière de renforcement des capacités en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de formation à l'intention des fonctionnaires des douanes afin de répondre aux demandes de recours, ainsi qu'une formation supplémentaire, selon les besoins, pour soutenir cette nouvelle fonction.
- Assistance pour établir des contacts avec les parties prenantes et élaborer un programme de sensibilisation du public afin d'informer les négociants sur le service relatif aux décisions anticipées et sur la manière de présenter les demandes, les formulaires et les renseignements requis pour introduire un recours.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

5.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance pour automatiser dans SYDONIA World le système d'alerte et les flux de travail visant à répondre aux contrôles renforcés.
- Assistance pour automatiser dans SYDONIA World les notifications de contrôles renforcés destinées aux négociants.

Étiquettes: Technologies de l'information et de la communication (TIC)

5.3.1
5.3.2
5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance pour élaborer des "lignes directrices concernant l'inspection" spécifiques aux organismes techniques et des procédures opérationnelles pour le deuxième essai.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*

6.1.1
6.1.2
6.1.3
6.1.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance pour fournir des activités de renforcement des capacités sur l'examen des redevances et impositions afin d'en réduire le nombre et la diversité.
- Assistance pour établir un groupe de travail intersectoriel chargé d'examiner régulièrement les coûts des services publics relevant du Comité national de la facilitation des échanges.

Étiquettes: *Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

6.2 (i), (ii)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance pour fournir des activités de renforcement des capacités concernant le calcul et l'enregistrement des coûts des services publics.

Étiquettes: *Ressources humaines et formation*

7.1.1
7.1.2**Date indicative de mise en oeuvre**
31 décembre 2022**Date définitive de mise en oeuvre**
31 décembre 2025**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

- Assistance pour la révision de la Loi douanière afin de renforcer les sections relatives au traitement avant arrivée et de renforcer les capacités en matière de rédaction des cadres réglementaires.
- Assistance pour l'élaboration et la mise en œuvre du module "pré-arrivée" dans SYDONIA.
- Assistance pour la connexion d'autres organismes de réglementation au système SYDONIA.
- Assistance pour établir des contacts avec les parties prenantes et élaborer un programme de sensibilisation du public afin d'informer les négociants sur le traitement avant arrivée et sur les moyens d'y accéder.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

7.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022**Date définitive de mise en oeuvre**
31 décembre 2027**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

- Assistance pour procéder à une évaluation et à la mise en œuvre éventuelle de l'option pertinente de paiement par voie électronique dans SYDONIA World.
- Assistance pour établir des contacts avec les parties prenantes et élaborer un programme de sensibilisation du public afin d'informer les négociants sur l'option de paiement par voie électronique et d'encourager son adoption.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Diagnostic et évaluation des besoins, Sensibilisation*

7.3.1
7.3.2 (a), (b)
7.3.3
7.3.4
7.3.5
7.3.6

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance à tous les organismes techniques présents aux frontières pour l'élaboration de procédures spécifiques à chaque organisme et de règlements concernant la mise en œuvre de la mesure considérée.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles*

7.4.1
7.4.2
7.4.3
7.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance pour l'élaboration d'un cadre national de gestion des risques en vue d'inclure tous les autres organismes de réglementation présents aux frontières.
- Assistance pour le renforcement des capacités à l'intention des unités/fonctionnaires responsables de l'évaluation des risques et l'analyse des données pour tous les organismes présents aux frontières.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles*

Agences: International Monetary Fund

Progrès rapporté

Ongoing capacity building for risk management officers

7.5.1
7.5.2
7.5.3
7.5.4

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance pour le renforcement des capacités du personnel chargé du contrôle après dédouanement en ce qui concerne les normes et les techniques de comptabilité et d'audit, l'audit des systèmes, les logiciels pour les systèmes comptables et l'évaluation des risques pour la planification des audits.
- Assistance pour procéder à une évaluation des prescriptions éventuelles et à la fourniture de logiciels de gestion de l'audit.
- Assistance pour examiner les procédures types de contrôle après dédouanement et formuler des recommandations à leur sujet.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et évaluation des besoins, Ressources humaines et formation*

Agences: International Monetary Fund

Progrès rapporté

Ongoing capacity building for post-clearance audit officers

7.6.1
7.6.2**Date indicative de mise en oeuvre**
31 décembre 2022**Date définitive de mise en oeuvre**
31 décembre 2023**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

- Assistance pour examiner/mettre à jour le questionnaire de l'étude sur le temps nécessaire à la mainlevée.
- Assistance pour former tous les organismes à ce qu'exige la réalisation de l'étude sur le temps nécessaire à la mainlevée.
- Assistance pour l'analyse des résultats de l'étude sur le temps nécessaire à la mainlevée.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Ressources humaines et formation***Agences:** Banque mondiale**Progrès rapporté**

Technical assistance was provided to advance with the roll-out of the Time Release Study at the Port of Freetown. A detailed implementation plan was agreed with the National Trade Facilitation Committee. It was agreed that additional technical assistance will be provided by the World Bank team to further review/update the Time Release Study questionnaire, train all in requirements for completing the Time Release Study and analyse the Time Release Study results.

7.7.1	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)	31 décembre 2022	31 décembre 2025
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)		
7.7.4		
7.7.5		
7.7.6		
	Assistance requise pour la mise en oeuvre	
	- Assistance pour l'analyse, la conception et la planification d'un programme d'opérateurs agréés adapté à la Sierra Leone, compte tenu des modèles de pays comparables. - Assistance pour l'établissement des règles, procédures et structures administratives de soutien nécessaires à la mise en œuvre d'un programme d'opérateurs agréés. - Assistance pour la conception de procédures simplifiées pouvant être proposées aux opérateurs agréés (ou en général).	
	Étiquettes: <i>Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire</i>	

7.8.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h) **Date indicative de mise en oeuvre**
7.8.2 (a), (b), (c), (d) 31 décembre 2022
7.8.3

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance pour effectuer une étude de faisabilité en vue de la réalisation et de la conception éventuelle de procédures spéciales de mainlevée accélérée du fret aérien (compte tenu des Directives de l'OMD aux fins de la mainlevée immédiate).
- Assistance pour examiner et réviser la législation, selon les besoins, en vue de permettre des procédures simplifiées pour les envois exprès.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et évaluation des besoins*



8.1
8.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance pour mettre en place un environnement de gestion coordonnée aux frontières (y compris le soutien juridique, procédural/opérationnel et technique).
- Assistance pour le renforcement des capacités concernant la coordination, l'établissement des programmes, la gestion des réunions, etc., entre organismes.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

Agences: Banque mondiale

Progrès rapporté

Work has commenced to establish a technical working group under the National Trade Facilitation Committee that will work on the development of a coordinated border management framework. It was agreed that an immediate next step for the World Bank team should be to provide training in inter-agency coordination.

9	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
	31 décembre 2022	31 décembre 2023

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance pour la mise au point d'outils d'automatisation concernant les marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier dans SYDONIA et établissement de profils de risque spécifiques.
- Aide à l'achat d'outils mobiles pour l'automatisation des postes frontière.

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment*

10.1.1 (a), (b), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022**Date définitive de mise en oeuvre**
31 décembre 2024**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

- Assistance pour l'élaboration de mesures juridiques ou politiques appropriées et la mise en œuvre des procédures.
- Assistance pour le renforcement des capacités des autorités présentes aux frontières en ce qui concerne la réalisation des études d'impact de la réglementation et des analyses d'impact sur le commerce.
- Assistance pour établir un groupe de travail sectoriel relevant du Comité national de la facilitation des échanges en vue de l'examen régulier des règles, formalités ou prescriptions en matière d'importation/exportation ou de documents requis.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

10.2.1
10.2.2
10.2.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2025

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance pour l'élaboration de règles concernant l'utilisation de copies des documents requis, sur la base des meilleures pratiques internationales.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire*

10.3.1 10.3.2	Date indicative de mise en oeuvre 31 décembre 2022	Date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2025
Assistance requise pour la mise en oeuvre - Assistance pour soutenir la mise en place par la Sierra Leone de règlements et d'instructions (y compris les procédures opérationnelles normalisées) nécessaires à la mise en œuvre de la Loi douanière, en assurant la cohérence avec l'AFE et la Convention de Kyoto révisée. - Assistance pour effectuer une évaluation des besoins en formation et pour offrir des programmes de formation au personnel des douanes et aux courtiers en douane en ce qui concerne les normes internationales et les meilleures pratiques relatives à la facilitation des échanges, en particulier dans les domaines hautement prioritaires de la gestion des risques, des instruments juridiques, des instruments de l'OMD/OMC et de l'utilisation des technologies de l'information dans les initiatives en matière de facilitation des échanges. Étiquettes: <i>Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et évaluation des besoins, Ressources humaines et formation</i>		

10.4.1	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
10.4.2	31 décembre 2022	31 décembre 2027
10.4.3		
10.4.4		

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance pour l'élaboration du Plan directeur du guichet unique national et nécessité d'étudier l'option consistant à élaborer une solution de guichet unique national.

Étiquettes: *Diagnostic et evaluation des besoins*



10.7.1

10.7.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2022

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2024

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Assistance pour examiner le code douanier en vigueur afin d'y déceler toute insuffisance susceptible d'empêcher les douane de mettre en œuvre des règlements ou des procédures opérationnelles normalisées visant à réduire les incohérences.
- Assistance pour élaborer et mettre en œuvre une réglementation douanière qui améliorera la cohérence des procédures douanières, que le système commercial douanier soit disponible ou non.
- Aide à l'achat d'infrastructures d'automatisation pour certains points de passage à la frontière.

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Infrastructure et équipement, Diagnostic et évaluation des besoins*

12.1.1	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
12.1.2	31 décembre 2022	31 décembre 2023
12.2.1		
12.2.2		
12.3		
12.4.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)	Assistance requise pour la mise en oeuvre	
12.4.2		
12.5.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f)		
12.5.2	- Assistance pour l'élaboration de mandats et de descriptions de postes à l'intention du personnel des douanes responsable en la matière.	
12.5.3	- Assistance pour mettre en place des procédures concernant les échanges de renseignements entre les douanes conformément à la disposition de l'AFE.	
12.6.1 (a), (b), (c), (d), (e)		
12.6.2		
12.7.1 (a), (b), (c), (d), (e)	Étiquettes: <i>Technologies de l'information et de la communication (TIC), Cadre législatif et réglementaire</i>	
12.7.2		
12.8		
12.9.1		
12.9.2		
12.10 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)		
12.11.1 (a), (b), (c)		
12.11.2		
12.12.1		
12.12.2		

Légendes

	Notifiée dans la catégorie C		Notifiée dans la catégorie C		Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 7 août 2026

Mis à jour le 18 août 2023